

7 Si je me syndique ... à quoi aurai-je droit?

Se syndiquer c'est se donner la liberté d'agir. Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code du Travail, conventions collectives, accords Casnos, impôts, DSP, CNR ...). Bénéficier d'avantages (tarifs préférentiels, mutuelles, couloirs destinés aux médecins dans les administrations...) En outre, le syndiqué a droit à des informations particulières (presse, informations juridiques, assistance ..).

8 Si je me syndique ... c'est pour participer ! Trouverai-je ma place dans le syndicat ?

Chacun compte pour un ! Le point de vue de chacun est important ! Être syndiqué, c'est apporter ta contribution à la collectivité. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien.

Syndicat National des Médecins Libéraux



**JE ME SYNDIQUE POUR
ÊTRE LIBRE D'AGIR**

**Je suis syndiqué(e)
au SNML, Pourquoi
pas toi ?**



syndicat national des medecins
libéraux (S.N.M.L)



+213 661 57 60 23



<https://www.snml.dz>



contact@snml.dz



Syndicat National des Médecins Libéraux
التقابة الوطنية للأطباء الخواص

**pourquoi se
syndiquer ?**

1 Pourquoi me syndiquer, puisque l'administration décide de tout et à ma place dans mon cabinet ou clinique privée ?

Tout le monde a sa place dans le SNML ! Si nous prenons en main nos affaires, nous pouvons faire changer les choses grâce à l'action collective. Le syndicat est le lieu naturel pour que les médecins libéraux débattent, s'organisent, agissent pour faire valoir leurs droits, leurs revendications. (conditions de travail, lutte contre la précarité, prise en charge du malade, honoraires, remboursements de soins ,etc...)

2 Les syndicats sont trop loin de nos préoccupations, trop politiciens !

Le SNML ayant pour mission de rassembler et de défendre les intérêts des médecins libéraux ; avec une réflexion permanente sur tout ce qui améliore la santé publique et l'exercice libéral.

Dans cette perspective, pour être efficace, nous ne nous interdisons rien : la lutte, la proposition, la négociation Nous ne subordonnons pas notre action à l'influence de quiconque (partis politiques, associations). Le syndicat représente les médecins libéraux dans la société, ils ont un rôle d'acteur social.

3 Dans mon cabinet ou clinique, je ne sais pas ce qu'il se passe dans les réunions avec la direction ?

Plus nous serons de syndiqués, plus nous devons exiger de nos délégués qu'ils soient nos représentants et donc qu'ils rendent des comptes à la section syndicale de Wilaya ou régionale. C'est la section syndicale de Wilaya avec les adhérents qui élaborent la politique revendicative. Au SNML, personne n'est propriétaire de son mandat. Ce sont les syndiqués qui décident qui va les représenter.

4 Dans mon cabinet ou clinique, il n'y a pas de délégué . Si j'ai un problème avec l'administration, qui me soutiendra ?

Dans nos unions locales, des conseillers du médecin libéral (Sections de Wilayas ,et sections de travail spécialisées) sont en place et assurent la solidarité à mettre en œuvre, les résolutions de conflits et les sanctions.

Le SNML privilégie toujours les règlements à l'amiable par l'écoute et l'échange des idées . Les commissions de discipline sont le dernier recours.

5 Je vote pour et dans le SNML, c'est déjà bien suffisant !

Voter, c'est déjà agir, mais comment le prolonger ? Si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force c'est le nombre et être organisé ! En adhérant au SNML, personne n'abandonne ses idées personnelles, ce sont tes idées qui comptent, et c'est toi qui apporteras ta contribution au syndicat.

6 Si je me syndique... où va l'argent de ma cotisation ?

C'est se donner les moyens de l'action collective. En clair, la cotisation sert à l'expression de l'organisation (tracts, affiches, organisations de réunions, etc...). Elle sert au financement solidaire du SNML à travers ses organisations, (Confédération, bureaux de wilayas). La cotisation s'élève à 2000 dinars.